

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 31 MARS 2022

Le Proviseur ouvre la séance à 17h25 et remercie les membres de leur présence. Il précise que ce Conseil se tient dans un format mixte : présentiel et distanciel.

Malgré les circonstances, il se réjouit que le CE puisse être réuni en présentiel après deux ans d'interruption de ce mode de réunion. Il estime en effet que, dans le contexte actuel, il est bien de pouvoir échanger en direct, mais aussi de montrer que le lycée est ouvert bien que les enseignements se fassent à distance.

Il conclut cette introduction en remerciant très chaleureusement l'AEFE et le Poste Diplomatique pour leur soutien sans faille depuis le début de la crise ainsi que tous les acteurs de la vie de l'établissement particulièrement les enseignants.

Monsieur Jacques, Proviseur Adjoint est désigné secrétaire de séance, madame Charbonnel, représentante des personnels enseignants, secrétaire adjointe.

1/ Approbation du PV de la précédente séance

Il est fait remarquer que le PV n'était pas joint à la convocation. Le proviseur indique que le PV a été envoyé aux membres du CE dès signature, c'est-à-dire après la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité des 17 membres ayant droit de vote présents.

2/ Calendrier scolaire 2022/2023

Le Proviseur rappelle que ce calendrier a été étudié dans de nombreux conseils et commissions avant d'être présenté au CE.

Le directeur du 1er degré rappelle que le calendrier doit s'inscrire dans le cadre réglementaire suivant :

- L'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances des classes.
- Hors activités pédagogiques complémentaires (APC), un minimum annuel de 864 heures de classe en primaire doit être dispensé. Est en outre fixé un maximum de 936 heures quand sont dispensées 2 heures hebdomadaires de l'étude de la langue du pays hôte.
- Les établissements doivent faire leur rentrée -pré-rentrée incluse-, au plus tôt le 1^{er} septembre.
- Les établissements doivent veiller à inclure le plus grand nombre de jours fériés officiels du pays d'accueil dans les périodes de vacances des classes.

Monsieur Mégrelis souligne que le 9 mai est un jour férié et s'interroge sur le 08 mai qui sera un jour travaillé au LFM.

Le Proviseur et le Directeur du 1er degré répondent qu'il conviendra d'attendre le calendrier officiel des jours fériés et chômés en Russie pour adapter le calendrier afin de donner ce jour, le cas échéant. Le CE sera consulté sur cette question lors de l'année 2022/2023.

Avant le vote, Monsieur Barthélémy fait remarquer que le conseil du second degré a étudié le calendrier et a donné un avis favorable.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 12/2021-2022

3/ Recrutement des enseignants résidents pour l'année 2022/2023

Le Proviseur indique que les commissions consultatives paritaires locales se sont tenues le 16 mars malgré les circonstances afin de préparer la rentrée prochaine. En outre, il ajoute que l'AEFE a procédé au recrutement et à la nomination d'un nouveau Directeur du 1er degré qui succèdera à Monsieur Paris. Il s'agit de Monsieur Yann Gosselin, actuellement en poste à Doha.

Pour les postes d'enseignants résidents, les règles de recrutement ayant changé le 15 février, le Proviseur explique que, malgré de très nombreuses candidatures, il n'a été possible de recruter que 4 candidats dont la candidature était recevable.

CCPL1 : 2 postes de professeurs des écoles résidents sont pourvus ;
 5 postes de professeurs des écoles résidents font objet d'un classement infructueux

CCPL2 : 1 poste de professeur de lettres modernes résident est pourvu ;
 1 poste de professeur d'EPS résident est pourvu ;
 1 poste de professeur d'espagnol résident fait objet d'un classement infructueux ;
 1 poste de professeur de SVT résident fait objet d'un classement infructueux ;

Les postes vacants feront l'objet d'une vigilance particulière de la part du lycée en lien avec les services centraux de l'Agence.

Monsieur Mégrelis demande pourquoi la règle a changé. Le Proviseur répond que l'Agence a dû se mettre en conformité avec la réglementation en matière de recrutement et de nomination des personnels résident.

Monsieur Etlicher fait remarquer que sans enseignants titulaires détachés, le risque de fermeture de classes est grand.

Monsieur Barthélémy indique qu'un nouveau texte est à l'étude à l'Agence. Il permettra de reprendre les recrutements mais avec un statut différent pour les personnels nouvellement détachés

4/ Compte-financier

Le Directeur Administratif et Financier, agent comptable secondaire, explique que l'année budgétaire connaît deux grands moments, le budget qui est un acte de l'ordonnateur et le compte financier qui relève de l'agent comptable. Le compte financier est arrêté au 31 décembre 2021.

Il présente ensuite le rapport financier 2021 (ci-joint) en insistant sur la réforme des flux non-budgétaires et la notion de trésorerie de l'établissement.

Monsieur Etlicher fait référence à la circulaire sur les instances de l'AEFE pour savoir à quel moment la consultation sur le budget sera organisée.

Le Directeur Administratif et Financier répond que le prochain temps de consultation aura lieu avant le budget rectificatif, c'est-à-dire lors du CE du mois de juin.

5/ Droits de scolarité

Le Proviseur indique que la proposition est de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023

Monsieur Mégrelis souligne la situation de Saint-Petersbourg où les frais d'écolages ont été baissés de 10%.

Monsieur Etlicher ajoute la situation de certains établissements du réseau qui contribuent moins que Moscou aux charges de l'AEFE.

En réponse à une question de Monsieur Etlicher, le Directeur Administratif et Financier indique que la position de l'Agence reste ferme sur une facturation des frais d'écolages en roubles afin de sécuriser le modèle financier de l'EGD.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 13/2021-2022

6/ Situation du LFM depuis le 24 février

Le proviseur explique que depuis le 24 février, date du début du conflit armé, le lycée a connu une importante baisse des effectifs, un départ des personnels de nationalité française à la demande du Directeur de l'AEFE, le passage à l'EAD, une modification de la passation des examens et un impact fort sur son budget prévisionnel.

Evolution des effectifs :

Diminution de la population scolaire par nationalité au 30 mars

	Avant	30-mars	Variation	Pourcentage
Français ou français-tiers	288	103	-185	-64,24%
Franco-russes	278	211	-67	-24,10%
Russes	477	417	-60	-12,58%
Tiers	167	145	-22	-13,17%
Total	1210	876	-334	-27,60%

Le proviseur note que l'établissement a perdu plus d'un quart de ses effectifs et que le nombre des élèves français, hors franco-russes, a fortement diminué.

Monsieur Etlicher se demande quel sera l'impact de la décision qui sera prise le 1er avril sur les effectifs futurs.

Le Conseiller Culturel indique que des courriers de l'Ambassadeur et du Directeur de l'Agence viennent d'être envoyés aux membres du CE dans l'objectif de faire un point au 01 avril, comme annoncé.

Il explique que 60 % des personnels de nationalité française sont en France, essentiellement des enseignants. Ceux qui restent ne constituent pas un groupe homogène pour assurer l'enseignement en présentiel. Il estime donc logique de poursuivre l'enseignement à distance après le 01 avril et de refaire un point d'étape avant les vacances de printemps.

Le Conseiller Culturel et le Proviseur lisent ensuite respectivement les courriers de l'Ambassadeur et du Directeur de l'AEFE.

A l'issue de ces lectures, le Proviseur précise que la prime dont il est fait mention est accordée aux personnels de droit local à hauteur de 13% du salaire brut.

M Mégrelis pose une question sur le taux de chancellerie et la date de son changement afin de savoir à quelle date les facturations seront faites.

La réponse est que le taux de chancellerie change au début de chaque mois et parfois à la fin de la quinzaine. La facture sera éditée ultérieurement. Le taux de chancellerie du jour y figurera, mais ne sera qu'indicatif.

Monsieur Ferrari intervient sur la notion de « sécurité » qui a présidé au départ des personnels de nationalité française. Il estime que le lycée doit fonctionner en hybride à partir du moment où les enseignants français sont partis.

Le Conseiller Culturel rappelle que les enseignants encore présents à Moscou ne constituent pas une équipe suffisamment étoffée. Il revient sur la possibilité d'accompagner les élèves qui éprouvent des besoins particuliers lors de l'enseignement à distance en les accueillant en présentiel. Il indique que toutes les modalités de l'hybridation seront étudiées dans le cadre de l'enseignement à distance et ajoute que les volumes horaires sont également à interroger, en particulier au second degré.

Il rappelle enfin que l'Ambassadeur souhaite également une préparation aux examens.

Le Proviseur annonce qu'une session de préparation aux examens est d'ores et déjà programmée lors des deux dernières semaines avant les vacances.

Il ajoute qu'une enquête va être lancée auprès des élèves et des parents afin de mesurer les difficultés, mais aussi les pratiques lors de l'enseignement à distance afin d'ajuster le dispositif. Il évoque l'adaptation des emplois du temps, les évaluations à distance, les difficultés matérielles ou d'encadrement.

M Quenelle souhaite connaître les classes concernées par l'hybride et le calendrier.

Le Proviseur souligne que des niveaux de classe seront priorisés et accompagnés dans la limite des moyens humains qualifiés et habilités encore à disposition, mais aussi de la sécurité des biens et des personnes

imposées aux établissements accueillant un public scolaire. Le Conseiller Culturel fait remarquer qu'il convient à ce titre de tenir compte de la couverture d'assurance scolaire du lycée.

Sur le calendrier, il est rappelé que l'horizon fixé par l'Ambassadeur est le retour des vacances de printemps, mais que la ligne générale reste l'enseignement à distance.

Monsieur Quenelle s'assure que les temps d'entraînement concernent bien le brevet et le baccalauréat.

Le Proviseur répond par l'affirmative pour la mise en place des épreuves d'entraînement.

Monsieur Burlotte demande s'il y a besoin de parents pour aider à l'organisation.

Le Proviseur le remercie pour la proposition, mais explique que la surveillance des épreuves sera confiée au service de la vie scolaire dans la mesure où les candidats sont répartis dans deux salles maximum.

Monsieur Etlicher fait remarquer que les parents ne sont pas dans le même état d'esprit que lors du confinement Covid : nombreux sont ceux qui jugent la situation absurde. Il ajoute qu'il y avait beaucoup d'attente sur les frais d'écologie. Il estime que la fidélité des parents n'est pas récompensée et qu'il est nécessaire de sécuriser ce qui existe encore.

Monsieur Etlicher estime qu'il y a une perte pour les personnels de droit local qui doivent se rendre en France.

Il est répondu que les intéressés bénéficient de la prime de 13%, mais aussi de frais de mission quotidiens couvrant les repas et l'hébergement.

Monsieur Etlicher s'interroge ensuite sur le pourcentage de chance de voir les enseignants français revenir avant septembre.

Le Conseiller Culturel indique que le scénario actuel reste l'enseignement à distance avec hybridation si possible à partir de mai, mais que le courrier de l'Ambassadeur laisse toutes les pistes ouvertes avec, à l'horizon, l'ouverture en présentiel le 2 septembre. La décision appartient à Paris, pas au poste diplomatique ni à l'agence.

Monsieur Quenelle demande s'il y aura un budget pour faire revenir les personnels de nationalité française.

Il lui est répondu que cette ligne budgétaire est prévue.

Monsieur Burlotte craint que des enseignants ne veuillent pas revenir.

Le Conseiller Culturel souligne la nécessaire adaptation permanente, car depuis un mois les informations évoluent quotidiennement quant aux effectifs sans qu'on puisse en déduire la réalité de la prochaine rentrée

Jorge Larragnaga se demande comment les élèves pourront passer les épreuves du baccalauréat alors qu'ils sont à distance et ne se sentent pas préparés comme les autres candidats.

Le Proviseur répond que des temps d'entraînement leur seront proposés et que leurs enseignants sont très à l'écoute pour les préparer aux épreuves.

Jorge Larragnaga demande quelles seront les modalités de passation des épreuves.

Le Proviseur explique que les candidats présents à Moscou passeront les épreuves au lycée à l'écrit et à l'oral avec les mêmes sujets et horaires que les autres candidats de la Zone Europe Centrale et Orientale.

Monsieur Etlicher souhaite revenir sur la décision du Ministère qui induit des dépenses qu'il juge inutiles. Il s'interroge sur le seuil minimal d'élèves qui permettrait à l'établissement de continuer à fonctionner.

Le Conseiller Culturel affirme qu'il n'y a pas de seuil minimal et que, de ce fait, le lycée continuera à fonctionner.

Monsieur Ferrari estime que ce devrait être au MEAE de prendre en charge les dépenses plutôt que l'AEFE. Il affirme que la réduction de 30% est indigne pour ceux qui paient en roubles.

Monsieur Mégreis se demande s'il est encore possible de négocier cette réduction.

Monsieur Quenelle ajoute que selon lui de nombreuses familles ne reviendront pas pour cette raison.

Le Proviseur estime que cette réduction est satisfaisante eu égard à la chute du rouble. Il note même un redressement récent qui va bénéficier aux familles concernées.

Monsieur Ferrari note que cela dépend des situations familiales.

Le Proviseur indique ensuite que la réduction ne peut porter que sur le cours de la monnaie, ce qui exclut la prise en compte de l'inflation à laquelle tout le monde est soumis, y compris l'établissement en fonctionnement et en investissement. Pour illustrer son propos, il redit qu'agissant en tant qu'employeur, le LFM accompagne l'inflation par une prime exceptionnelle pour les salariés de droit local.

Monsieur Etlicher regrette le gaspi pour déplacer des personnels alors qu'il n'y a pas d'enveloppe pour les familles en difficulté.

Le Proviseur indique que l'impact à prévoir sur le budget de l'établissement est estimé à minima à 1,4 millions d'euros (réduction des écolages, réduction des recettes, frais de mission et augmentation de la masse salariale).

Monsieur Etlicher insiste à son tour sur le fait que selon lui, il revient au MEAE de prendre en charge ce coût.

Monsieur Quenelle souhaite un éclairage sur les questions de sécurité qui président aux départs des personnels de nationalité française

Le Consul Général explique qu'il s'agit d'une recommandation du Ministre liée à la capacité de rentrer en France si les conditions se dégradent. Il ajoute qu'on ne peut pas nier la situation actuelle.

Monsieur Mégreis fait remarquer que l'école anglo-américaine rouvre ses portes aux tous petits.

Le Consul Général répond que cela n'enlève rien au sérieux de la décision prise par le ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères.

7/ Questions diverses

La voix des familles :

- Question 1 : Organisation des Examens tels que Baccalauréat (T), épreuve anticipée de Français (1è) et Brevet (3è)

Le 17 mars 2022, lors d'un entretien avec l'administration du LFM, nous avons posé la question de la problématique des examens à venir et des épreuves du baccalauréat en particulier. Il semblerait que la prise en compte du Contrôle continu, comme l'année Covid n'est pas envisageable. Lors de cet entretien, il a été demandé du temps pour des consultations avec l'AEFE et l'Académie. Deux semaines sont passées et les familles attendent toujours une communication précise quant au déroulement des épreuves.

Quelles classes sont concernées ? A ce jour, vers quelle organisation des épreuves s'oriente-t-on pour les élèves restés à Moscou et les élèves situés hors de Moscou (étranger et France) ?

Pour les élèves à Moscou et sous réserve que la situation le permette, le centre d'examens sera ouvert en présentiel pour les épreuves écrites et orales.

Les élèves en dehors de la Russie passeront les épreuves dans le centre le plus proche du lieu où ils se trouvent.

- Question 2 : DST et épreuves d'entraînement (bac et brevet blancs)

Les DST étaient prévus pour la deuxième partie du mois de mars 2022. Depuis la réorganisation imposée par l'AEFE, aucune nouvelle date n'a été proposée à ce jour.

Les élèves ont besoin de ces épreuves d'entraînement pour se préparer aux examens. Pour des raisons d'équité, ces DST sont indispensables et attendues par les élèves et les familles.

Supposons que l'administration du LFM travaille sur l'organisation des DST, à quelles dates sont-ils prévus et quand les élèves et les familles seront-ils prévenus ?

Les communications de l'Ambassadeur et du Directeur de l'AEFE de ce jour, nous permettent d'envisager des devoirs d'entraînement pour les classes à examen. En lien avec les enseignants concernés, un calendrier sera rapidement proposé avec passation en présentiel au LFM et composition autonome pour les élèves qui ne sont pas à Moscou avant les prochaines vacances.

- Question 3 : Arrêt des notations des élèves.

Il semblerait que la mise en distanciel des cours ait engendré l'arrêt des notations des élèves. Cela a été également mis en place lors du confinement au début de l'épidémie de Covid. Le procédé de notation pour élèves situés à distance est également utilisé pour les élèves suivant leur scolarité via le CNED.

Qui plus est, les établissements AEFE ayant dû rester en distanciel à la rentrée de septembre 2020 ont fonctionné normalement et mis en place les notations.

La problématique des notes (et de son absence) a son importance pour nombre d'élèves, concernant leur affectation future (études secondaires ou déménagement).

Sachant que les procédés de notations pour cours en distanciel existent, qu'est-ce qui empêcherait le LFM de les utiliser et de remettre en place les notations pour les élèves ? A quel délai peut-on envisager leur mise en place à Moscou.

Il sera demandé aux enseignants de réintroduire des évaluations à distance non seulement pour les élèves qui doivent présenter des dossiers avec les 3 trimestres pour leur orientation, mais aussi pour créer un élément de motivation afin d'éviter le décrochage au second degré.

APENG :

- Question 1. Etant donné que les frais d'écolage sont facturés en Euros, serait-il possible d'envisager une gratuité ou une réduction d'au moins 75% pour les familles percevant leur salaire en roubles au 3ème trimestre 2022 ?

Pour rappel, nous notons actuellement une extrême versatilité de la monnaie locale, le rouble, (1 Euro = 100 roubles).

Sur décision du Directeur de l'Agence, une réduction de 30% est accordée pour le 3ème trimestre aux familles qui perçoivent leurs revenus en roubles, sur demande appuyée par des justificatifs.

- Question 2. Est-il également envisageable que les parents ayant désinscrit leurs enfants pour le 3ème trimestre 2022 en raison des événements puissent les réinscrire sans s'acquitter des frais de dossier en septembre 2022 ?

Les droits de première inscription (500 euros) ne sont à acquitter qu'une seule fois et ce, même s'il y a une interruption de scolarité.

- Question 3. Quand l'enseignement en hybride (avec un professeur en distanciel et du personnel en contrat local dans les classes) pour la maternelle et le primaire pourra-t-il être mis en place ? Dans la deuxième semaine d'avril ? La lettre de M. Le Drian à l'attention des familles du LFM mentionnait, en effet, un retour en présentiel début avril. Les enfants ont un grand besoin de se sociabiliser et de retrouver leurs camarades (cf. sondage).

Le courrier de l'Ambassadeur reçu ce jour précise que la situation sera réévaluée le 15 avril dans l'objectif d'accompagner certains élèves pour les aider à mieux suivre les cours dispensés en ligne. Dans les deux semaines qui nous séparent de cette date, une étude approfondie sera menée afin d'apporter la meilleure réponse avec les personnels disponibles, mais aussi dans le respect de la sécurité des biens et des personnes.

- Question 4. Dans un second temps, peut-on également mettre en place l'hybride pour le collège-lycée selon le même schéma (professeur en distanciel et personnel russe de droit local dans les classes) dès la mi-avril ? Les risques de « décrochage » sont très importants chez les enfants.

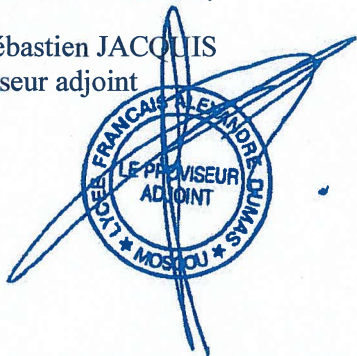
La réponse ci-dessus vaut également pour cette question. La mise en place de temps d'évaluation sur table pour les classes à examen devrait permettre de remobiliser d'éventuels décrocheurs dans un contexte où les élèves du second degré sont massivement connectés à l'enseignement à distance.

- Question 5. Serait-il possible d'avoir avant fin avril un peu de visibilité quant à la faisabilité d'un retour en présentiel pour tous les enfants pour la rentrée de septembre 2022 ? Les familles d'expatriés qui sont susceptibles de travailler à Moscou à partir de septembre doivent en effet être fixées au sujet de la scolarisation de leurs enfants avant fin avril 2021.

Le courrier de l'Ambassadeur et celui du Directeur de l'AEFE indiquent la mobilisation de toutes les équipes pour d'ores et déjà préparer la rentrée du 2 septembre en présentiel : recrutement des enseignants résidents, nomination d'un nouveau Directeur du 1er degré, campagne d'inscriptions ouverte, plan de communication pour faire connaître le LFM à de nouvelles familles, commande de matériel pédagogique...

Le secrétaire de séance,

M. Sébastien JACQUIS
Provisur adjoint



La secrétaire-adjointe de séance,

Mme Magali CHARBONNEL
Représentante des enseignants

Le 13 avril 2022

Visa du président du Conseil,

Nicolas RUELLAN, Provisur du lycée